



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Insécurité dans la ville et la métropole de Lyon

Question écrite n° 575

Texte de la question

M. Alexandre Vincendet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'inaction de la ville et de la métropole de Lyon pour assurer la sécurité des Lyonnais à travers un dispositif de vidéosurveillance. En effet, selon un rapport du ministère de l'intérieur de mars 2022, la ville de Lyon a été classée troisième ville la plus dangereuse de France derrière Paris et Marseille. La preuve en est, mercredi 20 juillet 2022, trois policiers ont été attaqués et lynchés par la foule place Gabriel-Péri dans le quartier de la Guillotière. Le lendemain jeudi 21 juillet 2022, un 4e policier a été agressé lors d'une interpellation en milieu d'après-midi vers 16h dans le 2e arrondissement de Lyon. Le samedi 23 juillet 2022, les forces de l'ordre ont, à deux reprises, été confrontées à des foules hostiles dans le même secteur afin d'entraver les arrestations. Si le préfet du Rhône a demandé le déploiement de plus de forces de police dans le quartier de la Guillotière pour permettre l'interpellation des suspects, le ministère de l'intérieur a annoncé des opérations de police à venir face à l'immigration illégale et a précisé que 700 opérations de police avaient déjà eu lieu depuis janvier 2022 dans le quartier de la Guillotière. Le refus répété de la ville et de la métropole de Lyon d'installer un dispositif de vidéosurveillance est aujourd'hui une source d'insécurité pour de nombreux Lyonnais alors que plusieurs grandes villes ont déjà opté en faveur de la vidéosurveillance. Il lui demande les moyens techniques et humain que l'État compte déployer à Lyon afin de compenser le désengagement de la ville et de la métropole en matière de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Vincendet](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 575

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 septembre 2023

Question publiée au JO le : [2 août 2022](#), page 3630

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)